

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 11 juin 2024 au 26 juin 2024 inclus (16 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet relatif à la suppression des passages à niveau n° 53 et n° 55 de la ligne ferroviaire n°716000 reliant Tulle à Meymac, situés sur le territoire de la commune de Meymac, présenté par SNCF Réseau, Infrapole Indre-Limousin.

Monsieur Jean-Pierre, Philippe MOULIN, technicien retraité du conseil départemental de la Corrèze, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, du 11 juin 2024 au 26 juin 2024 inclus :

- en mairie de Meymac aux jours et heures d'ouverture des services au public soit :

* du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

* le samedi de 09h00 à 12h00

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture - 1 rue Souham 19000 Tulle- aux heures d'ouverture au public sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie au 05.55.20.55.85.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Meymac,

- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur soit :

* par correspondance à la mairie de Meymac (adresse postale : 20 place le l'Hôtel de Ville 19250 Meymac),

* par courrier électronique adressé à pref-dup-expropriations@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : Enquête publique – suppression des passages à niveau n° 53 et n° 55 – Meymac).

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Meymac pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

* mardi 11 juin 2024 de 09h00 à 12h00

* mercredi 26 juin 2024 de 14h00 à 17h00

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Meymac, sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>, à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie).

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Pascal JORDAN, représentant SNCF Réseau, Infrapole Indre-Limousin (☎ : 09.71.92.37.15 ou 06.75.25.61.77, mail : pascal.jordan@reseau.sncf.fr).

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande de suppression des passages à niveau n° 53 et n°55.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, **19** AVR. 2024

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet.

Loïc LOUPRET

